

Travaux de la Chambre

Je veux que le comité siége. Je ne veux pas être accusé d'outrage à la Chambre. Je ne veux pas ignorer les ordres de la Chambre.

M. Riis: J'en conclus que le leader parlementaire adjoint du gouvernement a maintenant suffisamment de réactions pour aller de l'avant et s'assurer que ces séances aient lieu au plus tôt.

Mon rappel au Règlement porte sur une discussion qui a eu lieu tout à l'heure concernant les motions de l'opposition concernant les crédits. Depuis ce matin, j'ai eu l'occasion de vérifier si la Chambre a déjà adopté des motions de l'opposition en matière de crédits, motions qui n'étaient pas considérées comme des motions de censure.

Le compte rendu montre très clairement qu'au moins trente motions de l'opposition touchant les crédits n'ont pas été considérées comme des motions de censure et ont été mises aux voix à la Chambre des communes. La plus récente occasion remonte au 14 mai 1987, lorsque le gouvernement a accepté une motion inscrite au nom du député de Skeena (M. Fulton). Il s'agissait de la motion tendant à faire de la région sud de Moresby un parc national. Elle n'a certes pas été considérée comme une motion de non-confiance dans le gouvernement; on a tenu un vote et la motion a été adoptée à l'unanimité à la Chambre.

J'exhorte le gouvernement à reconsidérer certaines des observations faites plus tôt selon lesquelles, par définition, il devrait considérer qu'il s'agit là d'une motion de non-confiance. Je prétends que dans bien des cas, il n'en est rien. En l'occurrence, une motion réclamant la nomination d'un agent environnemental et prévoyant un certain nombre d'autres initiatives, a reçu l'appui de tous les députés qui sont intervenus. Lorsque nous procéderons au vote, lundi prochain, j'espère que le gouvernement reviendra sur sa position.

M. Caccia: Contrairement à ce que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) a prétendu tout à l'heure, la Chambre actuelle compte 13 députés de plus que l'ancienne Chambre.

M. Charest: Je ne peux que faire remarquer que le député de Davenport (M. Caccia) arrive un peu tard avec ses observations. Je suppose que nous ne devrions pas nous en surprendre.

En ce qui a trait à la question soulevée par le leader parlementaire du Nouveau Parti démocratique, je ne peux que rappeler à la Chambre les paroles prononcées ce matin par le leader parlementaire adjoint lorsqu'il a parlé de la nature de la motion d'opposition présentée à la Chambre ce matin. Il vous a dit alors, monsieur le Président, ainsi qu'à tous les députés, que la motion a été conçue, afin de nuire d'une façon ou d'une autre au gouvernement.

Si c'est là sa position, comment peut-il s'attendre à ce que les députés siégeant de ce côté-ci de la Chambre perçoivent la motion autrement? Telles que les choses sont pour le moment, nous avons informé la Chambre de nos intentions de reporter le vote jusqu'à lundi. Il s'agit, selon nous, d'un vote de non-confiance, et nous entendons nous comporter en conséquence.

M. Riis: J'apprécie l'intervention de mon collègue, le leader adjoint du gouvernement. Comme les «bleus» le montrent et comme le hansard le montrera, je n'ai pas formulé les observations en question. Tout au contraire, j'ai signalé que cette motion est présentée de telle façon, qu'elle est non controversée.

Seul le secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement (M. Clark) a formulé certaines critiques au sujet de la motion; il s'inquiétait de l'échéancier. Il a jugé qu'il serait peut-être difficile de prendre des mesures en temps voulu. On peut toujours modifier cela et ajouter, au besoin, quelques semaines ou quelques mois.

Cependant, si le leader adjoint du gouvernement à la Chambre est inquiet du fait des observations que j'ai formulées tout à l'heure, il s'apercevra que j'ai dit tout à fait le contraire de cela. Les «bleus» le montrent fort bien et il en ira de même du hansard d'aujourd'hui. Selon moi, lorsqu'il verra ce qu'il en est au juste, il adoptera une position différente, lundi, avant le vote.

Mme Marleau: En ce qui a trait au rappel au Règlement au sujet de l'Énergie, des Mines et des Ressources, si le président et le vice-président du comité, des ministériels, ne sont pas disposés à faire leur travail, je suis tout à fait prêt à présider ce comité.

Des voix: Bravo!

Mme Marleau: Les députés feraient peut-être beaucoup mieux de commencer à examiner les prévisions budgétaires de leur comité. Ils pourraient alors mieux savoir ce qui se passe dans le domaine de l'énergie, des mines et des ressources au Canada, qu'en se rendant dans d'autres pays, Dieu sait où.